

Principaux constats

- Les dépenses sociales privées (assurance maladie et retraites principalement) s'élèvent à 3.1 % environ du PIB en moyenne dans les pays de l'OCDE ; elles s'ajoutent aux dépenses sociales publiques qui représentent 21 % du PIB environ en moyenne (OCDE, 2023^[1]).
- À 12-13 % du PIB, c'est aux États-Unis et aux Pays-Bas qu'elles étaient les plus élevées en 2019.
- Les dépenses sociales privées à caractère obligatoire représentaient 6 % environ du PIB en Islande (pensions de retraite, de réversion et d'invalidité), aux Pays-Bas (assurance maladie) et aux États-Unis (assurance maladie - « Obamacare »). C'est en Suisse qu'elles sont les plus importantes à plus de 10 % du PIB (pour l'assurance maladie et les pensions de réversion), mais ce montant inclut certaines dépenses de retraite facultatives qui ne peuvent être distinguées séparément.
- Les pensions privées constituent le principal poste de dépenses sociales privées facultatives et sont comprises entre 5 et 6 % du PIB au Canada, aux États-Unis, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.
- La fiscalité a des conséquences importantes sur les dépenses sociales :
 - En 2019, les montants récupérés, grâce à la fiscalité directe et à la fiscalité indirecte, sur les revenus perçus sous forme de prestations ont représenté jusqu'à 7.6 % du PIB au Danemark, et plus de 5 % en Autriche, en Finlande, en France, en Grèce, en Italie, en Norvège, aux Pays-Bas et en Suède.
 - Les allègements fiscaux à finalité sociale (TBSP) qui sont comparables à des prestations en espèces avoisinaient 1 % du PIB en Allemagne, en Corée, en France, en Hongrie, aux Pays-Bas et en Türkiye ; et s'élevaient à 1.3 % au Portugal. Les TBSP qui peuvent être considérées comme remplaçant les prestations en espèces aux ménages impliquent souvent des crédits d'impôt pour les enfants à charge.
 - C'est aux États-Unis que les avantages fiscaux à finalité sociale destinés à encourager l'offre de prestations sociales privées « courantes » (souvent liées à la santé) sont les plus élevés, à un peu moins de 2 % du PIB. Ces TBSP comprennent des allègements fiscaux pour les organisations non gouvernementales non commerciales qui fournissent un soutien social et des avantages fiscaux pour les employeurs et/ou les particuliers en ce qui concerne les contributions à l'assurance maladie privée.

La prise en compte des dépenses sociales privées et de l'impact de la fiscalité donne les dépenses sociales totale d'un pays, la France se situe à la première place du classement des dépenses sociales, qui représentent plus de 30 % de son PIB (c'est aussi le pays avec le plus de dépenses sociales publiques). Les États-Unis sont le deuxième pays le plus dépensier, avec un peu moins de 30 % du PIB, malgré un niveau de dépenses sociales publiques parmi les plus bas.

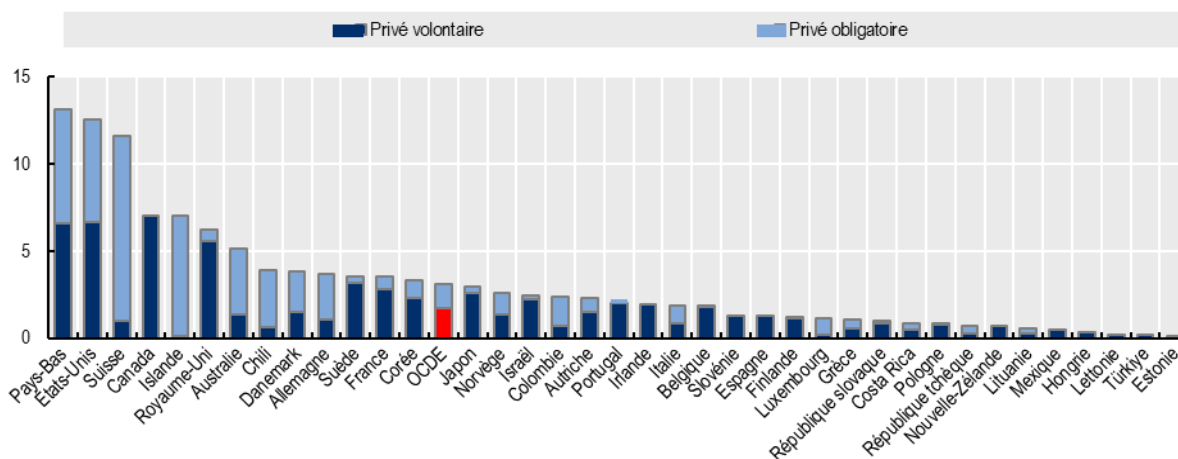
En 2022, les dépenses sociales publiques s'élevaient à 21 % environ du PIB en moyenne dans l'OCDE (Les dépenses sociales publiques sont traitées dans la synthèse associée « [L'ascension et la chute des dépenses sociales publiques sous l'effet de la pandémie de COVID-19](#) »). Toutefois, la plupart des pays ont également mis en place des programmes sociaux privés qui dispensent des services d'aide sociale. La distinction entre dépenses sociales publiques et privées dépend des organismes qui contrôlent les flux financiers concernés : les institutions publiques (différents échelons de l'administration publique et les caisses de sécurité sociale) ou des organismes privés (organisations non gouvernementales (ONG) y compris les organismes caritatifs, les employeurs et les caisses d'assurance maladie et de retraite privées) (OCDE, 2019^[2]). Toutes les prestations sociales qui ne sont pas versées par les organismes publics définis ci-dessus sont considérées comme « privées ». Le montant de l'aide sociale dispensée par des organismes privés varie selon les pays, mais il représentait, en moyenne dans les pays de l'OCDE, 3.1 % du PIB en 2019.

Dépenses sociales privées

Les dépenses sociales privées concernent les prestations sociales versées dans le cadre du secteur privé (à l'exclusion des transferts entre individus) auxquelles s'attachent un élément d'obligation et/ou une redistribution entre les personnes, du fait, par exemple, de la mise en commun des cotisations et de la mutualisation des risques liés à la santé et la longévité, ou d'une aide fiscale liée à la suppression de la couverture de la protection sociale, par exemple d'un plan de retraite comme l'Individual Retirement Account aux États-Unis (OCDE, 2019^[2]). Les dépenses sociales privées peuvent être obligatoires (c'est-à-dire imposées par la loi) ou facultatives. Les dépenses sociales privées à caractère obligatoire englobent les régimes d'assurance santé privés obligatoires, les pensions fondées sur les cotisations obligatoires et les indemnités de maladie versées aux salariés par les employeurs. Les dépenses sociales privées à caractère volontaire correspondent notamment aux pensions versées au titre des cotisations volontaires, à l'aide à la garde des enfants fournie par l'employeur et aux prestations fournies par les organisations non gouvernementales (ONG) caritatives. En 2019, les dépenses sociales privées totales s'élevaient à 3.1 % du PIB en moyenne dans la zone OCDE, dont 1.4 % présentaient un caractère obligatoire et 1.7 % un caractère volontaire. C'est aux Pays-Bas (13.1 % du PIB en 2019), aux États-Unis (12.5 %) et en Suisse (11.6 %) qu'elles sont les plus élevées, contre 5 à 7 % du PIB en Australie, au Canada, en Islande et au Royaume-Uni (Graphique 1).

Graphique 1. Les dépenses sociales privées sont les plus importantes aux États-Unis, aux Pays-Bas et en Suisse

Dépenses sociales privées selon le type, en % du PIB, en 2019



Note : Le montant des dépenses privées obligatoires en Suisse comprend les pensions de retraite privées (réversion) qui représentaient 5.3 % du PIB en 2019. Ces pensions de retraite proviennent des cotisations privées obligatoires et volontaires versées, mais leur part n'est pas identifiable séparément.

Source : OCDE (2023), Base de données de l'OCDE sur les dépenses sociales (www.oecd.org/fr/social/depenses.htm).

Dépenses sociales privées à caractère obligatoire

C'est aux États-Unis, en Islande, aux Pays-Bas et en Suisse que les dépenses de santé privées à caractère obligatoire sont les plus élevées. En Islande, les prestations privées obligatoires sont principalement versées en espèces sous forme de pensions (de réversion) et de prestations d'invalidité. En revanche, aux Pays-Bas et en Suisse, l'assurance maladie privée obligatoire occupe traditionnellement une place importante. Aux États-Unis, un nouvel élan a été donné à l'assurance maladie obligatoire (certains États ont adopté depuis longtemps une législation relative à la rémunération des travailleurs qui comprend le versement de certaines prestations médicales par des organismes privés) avec l'adoption de l'Affordable Care Act en 2014. Cette loi ayant rendu obligatoires une grande partie des régimes d'assurance maladie existants fournis par les employeurs, les dépenses de santé privées volontaires aux États-Unis sont passées de 6.2 % du PIB en 2013 à 1 % environ en 2019.

Les prestations en espèces privées à caractère obligatoire englobent souvent les pensions de retraite versées au titre des cotisations obligatoires antérieures, et ces dépenses représentaient 3.6 % du PIB en Australie (régime Superannuation) et plus de 4 % du PIB en Islande et en Suisse (voir la note du Graphique 1). Les législations relatives aux accidents du travail peuvent permettre aux demandeurs de bénéficier de prestations en espèces, tandis que les pays obligent aussi parfois les employeurs à poursuivre le versement des salaires (du moins en partie) pour les salariés en congé de maladie. Ces prestations d'incapacité obligatoires s'élevaient à 1 % du PIB ou plus en Allemagne, aux Pays-Bas et en Norvège, jusqu'à 2.4 % du PIB en Islande.

Dépenses sociales privées à caractère volontaire

Les dépenses de retraite facultatives concernent souvent les plans d'assurance maladie collectifs (habituellement liés à l'emploi) ou les pensions fondées sur les cotisations volontaires antérieures aux régimes de retraite. Les régimes de pension privés peuvent constituer une partie importante des systèmes nationaux de protection sociale. Ces pensions, qui reposent sur des régimes professionnels ou de branche ou sur des plans de pension individuels ou collectifs bénéficiant d'un avantage fiscal, représentaient entre 4 et 6 % du PIB au Canada, aux États-Unis, aux Pays-Bas et au Royaume-Uni.

Les dépenses au titre des services de santé dont le coût est directement supporté par le patient ne sont pas considérées comme faisant partie des dépenses sociales, mais de nombreux plans d'assurance santé collectifs privés, dans les pays de l'OCDE, impliquent une mise en commun des cotisations et une mutualisation des risques au sein de la population assurée. En moyenne, dans la zone OCDE, ce type de dépenses représentait environ 0.5 % du PIB en 2019, voire 1.5 % environ du PIB en Australie et au Canada.

Les dépenses sociales privées incluent aussi les prestations et services fournis par les organisations non gouvernementales (ONG) aux plus démunis. Or, souvent, ces dépenses ne sont pas centralisées et sont à ce titre sous-estimées dans la base de données de l'OCDE sur les dépenses sociales.

Impact des régimes fiscaux sur les dépenses sociales

Le système fiscal peut influencer sur les dépenses sociales publiques et privées de trois façons (les dépenses sociales publiques sont traitées dans la synthèse associée « [L'ascension et la chute des dépenses sociales publiques sous l'effet de la pandémie de COVID-19](#) ») :

- L'État peut soumettre les transferts en espèces aux prélèvements directs au titre de l'impôt sur le revenu et des cotisations de sécurité sociale, récupérant par là même une partie des prestations initialement versées. En 2019, les prélèvements directs effectués par l'État danois sur les prestations servies représentaient près de 5 % du PIB, tandis que les prélèvements sur les prestations ne s'élevaient qu'à 1.4 % du PIB environ en moyenne dans la zone OCDE (Graphique 2).

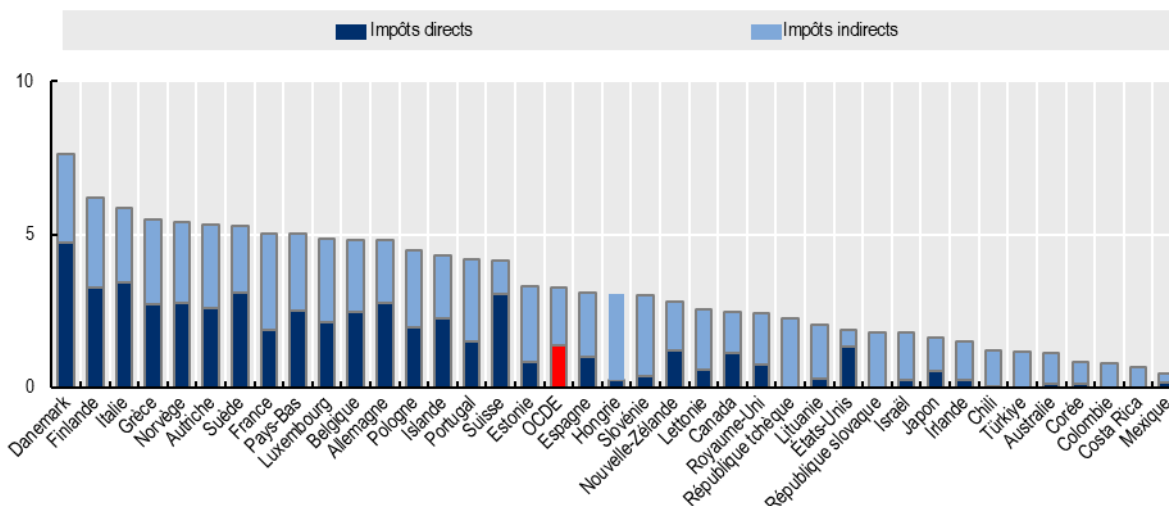
- L'État peut percevoir des taxes indirectes sur la consommation permise par les prestations. En moyenne, dans la zone OCDE, cela correspondait à près de 2 % du PIB en 2019. Le taux des taxes à la consommation est souvent beaucoup plus faible dans les pays de l'OCDE non européens où les recettes fiscales issues de la consommation rendue possible par les prestations représentent souvent moins de 1 % du PIB (Graphique 2). En Europe, ces recettes fiscales avoisinent 3 % du PIB en Autriche, au Danemark, en Finlande, en France, en Grèce, en Hongrie, au Luxembourg, en Norvège, au Portugal et en Slovénie.
- L'État peut aussi accorder des avantages fiscaux à finalité sociale (TBSP) pour apporter directement une aide sociale ou pour encourager l'offre privée de mesures d'aide sociale.
 - Les avantages fiscaux à finalité sociale qui représentent une aide directe pour les ménages et peuvent considérés comme remplaçant des prestations en espèces. En d'autres termes, le système fiscal est utilisé pour apporter un soutien financier directement aux ménages. Il s'agit souvent de mesures d'aide en faveur des familles avec enfants — par exemple, un abattement fiscal ou un crédit d'impôt au titre des enfants à charge. Le Graphique 3 montre qu'en 2019, les allègements fiscaux à finalité sociale comparables à des prestations en espèces avoisinaient 1 % du PIB en Allemagne, en Corée, en France, en Hongrie, aux Pays-Bas et en Türkiye ; et s'élevaient à 1.3 % au Portugal (crédits d'impôt pour la garde d'enfants, les soins de santé et l'invalidité).
 - Les avantages fiscaux à finalité sociale peuvent également servir à encourager les institutions à fournir une aide sociale, ou à inciter les employeurs et/ou les particuliers à organiser une assurance privée pour leurs employés ou pour eux-mêmes. L'offre de prestations sociales privées "courantes" est la plus importante aux États-Unis Les avantages fiscaux à finalité sociale destinés à encourager l'offre de prestations sociales privées « courantes » sont les plus importants aux États-Unis, où ils représentent juste un peu moins de 2 % du PIB (Graphique 3), dont plus de la moitié consistent en l'exonération des cotisations d'assurance maladie employeur.

Les systèmes fiscaux encouragent aussi souvent l'adoption d'une couverture de retraite privée. Cependant, un traitement fiscal favorable des pensions peut affecter le paiement des cotisations, les revenus d'investissement générés par l'épargne retraite et le versement des pensions, et il n'existe pas d'accord international sur la manière de calculer la valeur des avantages fiscaux à ces trois stades de l'épargne retraite sur une base transnationale. Par conséquent, les données présentées ici ne comprennent pas d'estimations de la valeur des TBSP pour les pensions.

Des informations détaillées sur les conséquences de la fiscalité sur les dépenses sociales par pays sont disponibles [en ligne](#).

Graphique 2. La récupération des prestations payées par l'impôt est considérable dans les pays nordiques

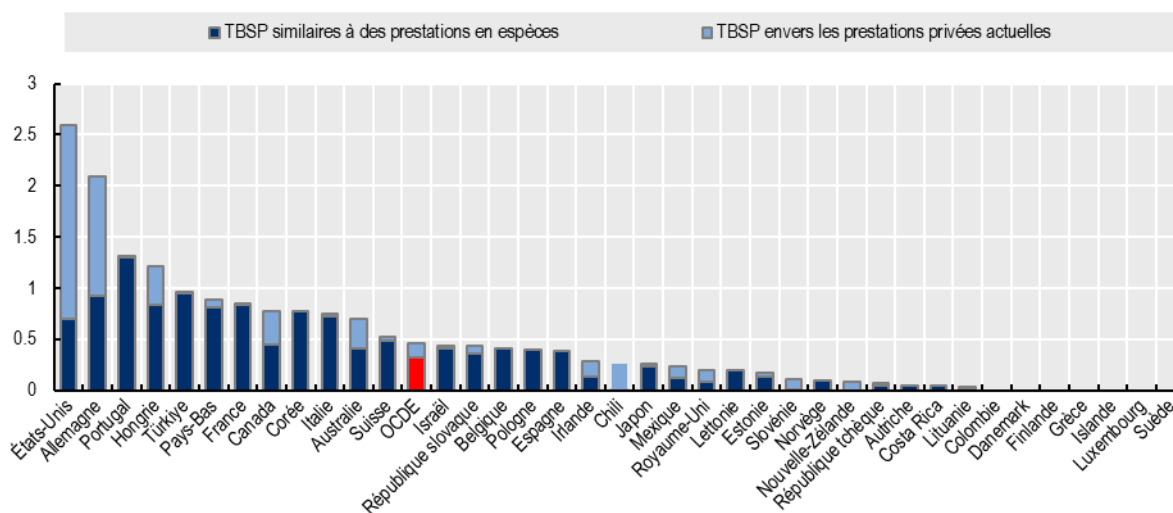
Impôts directs et indirects payés par les bénéficiaires de prestations publiques/privées, en % du PIB en 2019



Source : OCDE (2023), Base de données de l'OCDE sur les dépenses sociales (www.oecd.org/fr/social/depenses.htm).

Graphique 3. L'Allemagne et les États-Unis ont largement recours au système fiscal pour dispenser et encourager l'aide sociale

Allègements fiscaux à finalité sociale (à l'exclusion de ceux portant sur les pensions), en % du PIB, 2019

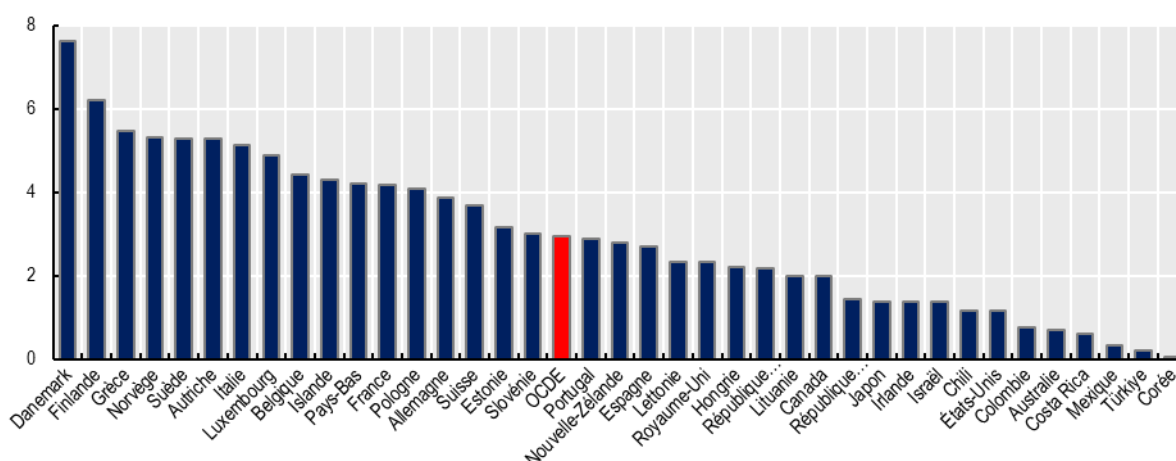


Source : OCDE (2023), Base de données de l'OCDE sur les dépenses sociales (www.oecd.org/fr/social/depenses.htm).

L'effet fiscal net permet de rendre compte de ces différents effets fiscaux au moyen d'un seul indicateur, en mesurant les montants récupérés grâce à la fiscalité directe et indirecte sur les revenus perçus sous forme de prestations (et la consommation permise par ces prestations) - moins la valeur des avantages fiscaux à finalité sociale comparables à des prestations en espèces (voir les notes du Graphique 4). Les montants récupérés, grâce à la fiscalité directe et indirecte, excèdent la valeur des avantages fiscaux à finalité sociale comparables à des transferts en espèces dans la quasi-totalité des pays de l'OCDE, particulièrement en Europe. En 2019, l'effet fiscal net représentait 5 % du PIB ou plus en Autriche, en Finlande, en Grèce, en Italie, en Norvège et en Suède, avec un maximum de 7.6 % du PIB enregistré au Danemark. La valeur des avantages fiscaux à finalité sociale est généralement négligeable dans ces pays, de sorte que l'effet fiscal net équivaut aux montants récupérés (il faut rappeler à nouveau que les avantages fiscaux à finalité sociale mesurés ici n'incluent pas ceux qui portent sur les pensions, voir (OCDE, 2019^[2])). C'est en Corée, au Mexique et en Türkiye que l'effet fiscal net est le plus faible, à moins de 0.5 % du PIB. L'effet fiscal net aux États-Unis est positif à 1.2 % du PIB, mais si l'on tient compte des avantages fiscaux à finalité sociale qui portent sur les programmes sociaux privés (1.9 % du PIB), les États-Unis sont le seul pays de l'OCDE où la valeur des avantages fiscaux à finalité sociale (2.6 % du PIB) est supérieure à la recette fiscale sur les revenus de prestations.

Graphique 4. L'impact de la fiscalité sur la protection sociale est important dans de nombreux pays, mais nulle part ailleurs autant qu'au Danemark

Effet fiscal net en % du PIB, en 2019



Note : Les données fiscales 2019 sont estimées sur la base des données fiscales 2015 pour l'Islande.

L'effet fiscal net prend en compte les impôts directs et les cotisations sociales, les impôts indirects et les allègements fiscaux nets à finalité sociale assimilables à des prestations en espèces. Sont aussi pris en compte au titre des avantages fiscaux à finalité sociale le traitement fiscal favorable de l'épargne retraite et les allègements fiscaux destinés aux employeurs et aux fonds de pension privés qui, en fin de compte, bénéficient aux ménages (par exemple, traitement fiscal favorable des prestations versées par les employeurs aux ménages et des fonds de pension privés). La valeur de ces allègements fiscaux à finalité sociale n'est pas reflétée ici car cela équivaut au financement de prestations sociales privées et doit donc être exclu pour éviter une double comptabilisation lors du calcul des dépenses sociales nettes totales (publiques et privées). Pour la plupart des pays, cela n'a pas beaucoup d'importance car les montants sont relativement faibles, à l'exception des États-Unis où la valeur de ces avantages fiscaux à finalité sociale dépasse la recette fiscale sur les revenus de prestations.

Compte tenu de la complexité des calculs de la valeur des allègements fiscaux en faveur des pensions consentis à divers stades (par exemple, exonération des cotisations à des pensions privées et allègements fiscaux sur les revenus des placements réalisés dans le cadre de fonds de pension par capitalisation), il n'existe pas de série de données pleinement comparables entre pays de la valeur des allègements fiscaux à finalité sociale sur les pensions. Par conséquent, ils ne sont pas pris en compte dans le calcul global des dépenses sociales nettes totales.

Source : OCDE (2023), Base de données de l'OCDE sur les dépenses sociales (www.oecd.org/fr/social/depenses.htm).

Classement des pays

La prise en compte des dépenses sociales publiques et privées et de l'effet fiscal net sur les dépenses sociales facilite la comparaison entre les dépenses sociales brutes (avant impôt) et les dépenses sociales totales (publiques + privées) nettes (après impôt) (les dépenses sociales publiques sont traitées dans la synthèse associée « L'ascension et la chute des dépenses sociales publiques sous l'effet de la pandémie de COVID-19 »). À bien des égards, ces dernières offrent une vue plus complète des dépenses sociales car elles rendent compte du recours aux dispositifs sociaux privés et des recettes fiscales sur les revenus de prestations. Après tout, pour atteindre un niveau comparable d'aide sociale nette pour les bénéficiaires de prestations, les dépenses publiques brutes peuvent être plus faibles dans n'importe quel pays si les pouvoirs publics peuvent s'appuyer sur la couverture privée de la santé et des retraites pour soutenir l'aide publique. Dans le même ordre d'idées, un pays où les niveaux de dépenses brutes sont relativement faibles peut atteindre le même niveau d'aide aux bénéficiaires de prestations que les pays où les dépenses ou les taux de récupération sont élevés si l'effet fiscal net est faible ou négligeable.

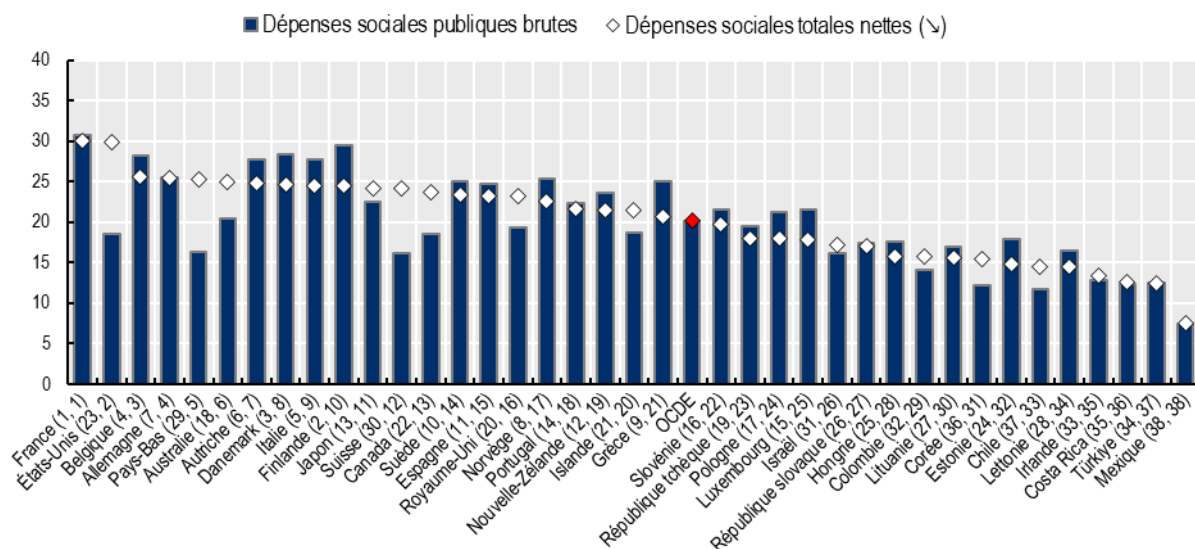
De fait, le recours des pays à l'aide sociale privée (comme le rôle important des pensions privées dans plusieurs pays anglophones) et l'utilisation du système fiscal à l'appui de l'aide sociale (nulle dans les pays nordiques) varient. La prise en compte des dépenses sociales publiques et privées et de l'impact des régimes fiscaux sur les dépenses sociales modifie considérablement le classement des pays par rapport à comparaison habituelle fondée sur les seules dépenses publiques brutes (Graphique 5).

Cela dit, la France se positionne en tête du classement des dépenses sociales, à la fois en termes de dépenses sociales publiques brutes et de dépenses sociales nettes totales. En effet, les dépenses privées et l'effet fiscal net sont modérés par comparaison avec d'autres pays à l'échelle internationale : la France se classe juste en dessous des dix premiers pays en termes de dépenses sociales privées et d'effet fiscal net. En revanche, le classement change de manière significative pour d'autres pays. Par exemple, en raison d'un effet fiscal net relativement important (réduction des dépenses brutes de 5 % ou plus du PIB) et du rôle limité des dépenses sociales privées (1 % du PIB), la Grèce et le Luxembourg reculent nettement dans le classement (en perdant 10 places ou plus) lorsque l'on considère non plus les dépenses brutes, mais les dépenses sociales nettes totales. L'effet fiscal net est aussi marqué aux Pays-Bas et en Suisse, ce qui est toutefois plus que largement compensé par le niveau des dépenses sociales privées dans ces pays. Par conséquent, ils gagnent 18 places ou plus dans le classement lorsque l'on considère les dépenses sociales nettes totales.

La conjugaison d'un effet fiscal net limité et de dépenses sociales privées importantes fait que l'Australie, le Canada et les États-Unis remontent dans le classement international au regard des dépenses sociales nettes totales. Les dépenses sociales privées (y compris les dépenses de santé et de retraite) sont tellement plus élevées aux États-Unis que dans la plupart des autres pays que le fait de les prendre en compte fait passer le pays de la 23^e place du classement en termes de dépenses sociales publiques brutes à la 2^e place en termes de dépenses sociales nettes totales.

Graphique 5. Les États-Unis se situent à la deuxième place, derrière la France, du classement des dépenses sociales après prise en compte des dépenses sociales privées et de l'impact de la fiscalité

Des dépenses sociales publiques brutes aux dépenses sociales nettes totales, en pourcentage du PIB, en 2019



Note : Voir la note du graphique 4.

Les chiffres entre parenthèses renvoient au classement des pays en termes de dépenses sociales publiques brutes et totales nettes, du numéro 1 — pays dépensant le plus — au pays dépensant le moins. Ainsi, les États-Unis se classent au 23^e rang des pays de l'OCDE en termes de dépenses sociales publiques brutes et au 2^e rang en termes de dépenses sociales nettes totales.

Source : OCDE (2023), Base de données de l'OCDE sur les dépenses sociales (www.oecd.org/fr/social/dépenses.htm).

Cependant, un accroissement des dépenses sociales par le biais d'organismes privés et de dispositifs budgétaires, qui contribue à résorber les écarts entre les pays en termes de niveaux de dépenses, ne se traduit pas nécessairement par une meilleure redistribution et une plus grande solidarité. Les avantages fiscaux profitent souvent davantage aux populations aisées qu'aux ménages modestes (surtout quand ils ne sont pas versés en espèces aux ménages faiblement, voire pas du tout, imposables), et les travailleurs aux faibles revenus n'ont pas accès aux prestations sociales privées (Adema, Fron et Ladaique, 2014^[3]). Un classement plus élevé en termes de dépenses sociales nettes totales ne se traduit pas nécessairement par plus d'égalité.

Encadré 1. Que trouve-t-on dans la base de données sur les dépenses sociales (SOCX) ?

La nouvelle version de la Base de données de l'OCDE sur les dépenses sociales (SOCX) contient des séries de données détaillées sur les dépenses afférentes aux programmes sociaux sur la période 1980-2019/21 pour les 38 pays de l'OCDE. SOCX présente les prestations sociales publiques et privées ventilées entre plusieurs domaines d'intervention : vieillesse, survie, incapacité, santé, famille, programmes actifs du marché du travail, chômage, logement et autres domaines de la politique sociale. Elle recouvre les dépenses publiques au titre de l'éducation et de l'accueil des jeunes enfants jusqu'à l'âge de six ans, mais non les dépenses publiques d'éducation au-delà de cet âge. SOCX comprend des indicateurs des dépenses sociales publiques agrégées pour 2020-22, calculés sur la base des agrégats nationaux, lorsque les données sont disponibles, ou d'estimations dans le cas contraire. Pour les pays de l'UE, les données pour 2020/21-22 ont été estimées à partir des projections des Perspectives économiques de l'OCDE et des informations de la base de données macroéconomiques annuelles de l'Union européenne (AMECO) de la Direction générale des affaires économiques et financières (DG-ECFIN) (données de novembre 2022). Pour le Royaume-Uni, les données 2021 ont été estimées à partir de l'édition 112 des Perspectives économiques de l'OCDE (novembre 2022) et du Livre bleu des comptes nationaux 2022. La base SOCX inclut aussi des indicateurs sur les dépenses sociales nettes (après impôts) pour 38 pays en 2019 (les informations sur l'imposition des prestations ne sont souvent disponibles que deux ans après l'année budgétaire considérée). Pour la plupart des pays, des séries chronologiques sont disponibles depuis 2001. Les données fiscales prennent en compte l'imposition directe des prestations, la fiscalité indirecte sur la consommation liée aux prestations et les allègements fiscaux à finalité sociale.

Les données pour 25 pays européens ont été fournies par Eurostat sur la base des informations contenues dans le système européen de protection sociale intégrée (SESPROS), tandis que les informations pour les autres pays ont été fournies par les correspondants nationaux. Les données sur la santé et sur les programmes actifs du marché du travail proviennent de la Base de données de l'OCDE sur la santé et de la Base de données OCDE/Eurostat sur les politiques du marché du travail. Les informations sur l'imposition directe des prestations et sur les allègements fiscaux à finalité sociale ont été fournies par les délégués du Groupe de travail n° 2 sur l'analyse des politiques et les statistiques fiscales du Comité des affaires fiscales de l'OCDE.

Il convient de garder à l'esprit que la qualité des données sur l'effet des systèmes fiscaux (qui sont souvent des estimations fondées sur des modèles fiscaux) et sur les dépenses sociales privées et les dépenses des collectivités locales (du fait d'une sous-déclaration) n'est pas aussi bonne que la qualité des informations sur les dotations budgétaires à des fins sociales. Pour plus de précisions sur les sources et la méthodologie de la base SOCX et les indicateurs des dépenses sociales, voir l'édition 2019 du Manuel de la base de données de l'OCDE sur les dépenses sociales (SOCX), à l'adresse www.oecd.org/social/expenditure.htm.

Bibliographie

- Adema, W., P. Fron et M. Ladaique (2014), « How much do OECD countries spend on social protection and how redistributive are their tax/benefit systems? », *International Social Security Review*, vol. 67/1, <https://doi.org/10.1111/issr.12028>. [3]
- OCDE (2023), *Le point sur les dépenses sociales (SOCX) 2023 - L'ascension et la chute des dépenses sociales publiques sous l'effet de la pandémie de COVID-19*, <http://www.oecd.org/social/expenditure.htm>. [1]
- OCDE (2019), *OECD SOCX Manual 2019 Edition: A guide to the OECD Social Expenditure Database*, https://www.oecd.org/social/soc/SOCX_Manuel_2019.pdf. [2]

Source

Veuillez citer ce document comme suit : OCDE (2023), *Le point sur les dépenses sociales (SOCX) 2023 - Les dépenses sociales privées et l'influence de la fiscalité*, OCDE, Paris, <http://www.oecd.org/social/expenditure.htm>.

La synthèse associée traite « [L'ascension et la chute des dépenses sociales publiques sous l'effet de la pandémie de COVID-19](#) »).

Notes

Tout au long de ce document, (↗) (ou ↘) dans la légende se rapporte à la variable pour laquelle les pays sont classés de gauche à droite par ordre croissant (ou décroissant).

L'agrégat OCDE dans les graphiques se rapporte à la moyenne non pondérée des pays de l'OCDE pour lesquels les données sont disponibles.

Contacts

Willem ADEMA (✉ willem.adema@oecd.org) Maxime LADAIQUE (✉ maxime.ladaique@oecd.org)
 Pauline FRON (✉ pauline.fron@oecd.org)
 🐦 [@OECD_Social](#)

L'OCDE exprime sa gratitude à Alexandre Lloyd et Alexandre Marin pour leur contribution.

Le présent document ne reflète pas nécessairement les positions officielles de l'OCDE ou de ses pays membres. Les opinions qui y sont exprimées et les arguments qui y sont utilisés sont ceux des auteurs.

Ce document ainsi que les cartes qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Les données statistiques concernant Israël sont fournies par et sous la responsabilité des autorités israéliennes compétentes. L'utilisation de ces données par l'OCDE est sans préjudice du statut des hauteurs du Golan, de Jérusalem Est et des colonies de peuplement israéliennes en Cisjordanie aux termes du droit international.

L'utilisation de ce contenu, qu'il soit numérique ou imprimé, est régie par les conditions d'utilisation suivantes : www.oecd.org/fr/conditionsdutilisation.